

Rapport d'orientation budgétaire 2024

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale.

Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif 2024 le 28 mars 2024.

Table des matières

Préambule : le rapport d'orientation budgétaire.....	2
I. Contexte économique général de l'année 2024 :	4
a) Contexte international : affaiblissement de la croissance et risques financiers.....	4
b) Contexte national (<i>source contexte macroéconomique du projet de loi de finances 2023</i>).....	5
• L'activité accélère sur fond de reflux de l'inflation	5
• Un déficit public qui diminue en 2024.....	5
II. Les finances locales.....	7
III. Le projet de loi de finances pour 2024	8
a) Budget vert et dettes verte	9
b) Généralisation du compte financier unique en 2026.....	9
c) Communes nouvelles.....	10
IV. Budget primitif 2024 : situation et orientations budgétaires de la collectivité	10
a) Préambule.....	10
b) Fonctionnement	11
c) Etat de la dette	21
d) Capacité d'autofinancement.....	22
e) Investissement.....	24
V. Les budgets annexes.....	30
a) Le budget pôle santé	30
b) le budget lotissements	30
VI. Etat du personnel.....	31
a) Etats sur les emplois et l'effectif.....	31
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie	32
c) Modalités de calcul de la rémunération.....	34
d) Temps de travail	36
e) Avantages sociaux.....	37
f) Evolution des dépenses de personnel depuis la création de la commune nouvelle.....	38

I. Contexte économique général de l'année 2024 :

a) Contexte international : affaiblissement de la croissance et risques financiers

Le ralentissement de l'économie mondiale se confirme. La zone euro est en quasi-stagnation tandis que la croissance américaine semble mieux résister. Au deuxième trimestre 2023, le PIB des Etats-Unis dépassait de plus de 6 % son niveau du quatrième trimestre 2019. Comparativement, la situation est moins favorable pour les plus grands pays européens. Ainsi, le PIB allemand n'est que 0.2 points au-dessus de celui de la fin de l'année 2019. Ces différences de trajectoire de croissance sont essentiellement liées à la dynamique de la consommation des ménages. Les plans de soutien massifs mis en place pendant la crise sanitaire ont été plus importants aux Etats-Unis. De plus, les ménages américains ont davantage puisé dans leur épargne que les ménages des pays européens. Du côté des pays émergents, l'arrêt de la stratégie « zéro Covid » a permis un rebond de l'activité mais qui semble de courte durée puisque la croissance marquait le pas dès le deuxième trimestre 2023.

L'inflation a ralenti dans le sillage de la baisse des prix du pétrole et du gaz. De fait, la contribution des prix de l'énergie est désormais négative mais la désinflation reste néanmoins progressive dans la mesure où l'inflation alimentaire sous-jacente reste élevée. Ces hausses de prix se répercutent également progressivement sur les salaires nominaux, dans un contexte de marchés du travail tendus. Hormis les Etats-Unis, les salariés des grands pays ont généralement perdu en pouvoir d'achat.

Les effets de la hausse des prix de l'énergie se sont faits pleinement ressentir depuis le second semestre 2022, en particulier dans les pays importateurs. Ce choc s'est quelque peu estompé en fin d'année 2023 mais la croissance reste pénalisée par les effets du resserrement monétaire qui devrait atteindre un pic en 2024. Aussi, la croissance mondiale devrait ralentir, passant de 3.2 % en 2022 à 2.3 % en 2024, ce qui se traduira par une augmentation du taux de chômage dans la plupart des pays industrialisés. La baisse de l'inflation se confirmera mais à un rythme lent. Les banques centrales pourraient amorcer une baisse modérée des taux pour amortir le ralentissement de l'activité.

Dans un contexte de taux durablement plus élevés et d'une dette publique plus importante, les gouvernements pourraient être à terme incités à réduire plus rapidement leur déficit.

Ce scénario de croissance suppose que les conséquences du resserrement monétaire ne seront pas amplifiées par une crise immobilière et plus généralement une baisse plus marquée des prix des actifs.

b) Contexte national (source contexte macroéconomique du projet de loi de finances 2023)

- **L'activité accélère sur fond de reflux de l'inflation**

L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance en moyenne annuelle est restée élevée (+2.5%), le rebond des tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

L'économie française n'a cependant jamais cessé de croître, et les effets négatifs sur l'activité de ces chocs se dissipent progressivement. Les prix des matières premières se sont largement détendus, le pic d'inflation est passé, et l'activité a retrouvé de l'élan au second trimestre 2023 (+0.5 %). Les parts de marchés à l'exportation, qui avaient été affectées par les conséquences de la crise sanitaire, rebondissent. Le marché de l'emploi reste également bien orienté, avec un taux de chômage à 7.2 % au deuxième trimestre 2023. Pour la seconde moitié de l'année 2023, les derniers indicateurs conjoncturels, pris globalement, indiquent une activité toujours bien orientée.

Le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises ralentirait à partir du second semestre, mais resterait très dynamique en moyenne. En moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de +1.0 %, une prévision inchangée par rapport au programme de stabilité.

En 2024, la croissance serait de 1.4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue de l'inflation. Les exportations seraient également bien orientées, profitant d'un rebond du commerce mondial, et d'une poursuite du rattrapage des pertes de performances, en particulier dans l'aéronautique. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamique du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels. Celui des ménages continuerait de reculer, celui des entreprises ralentirait sans baisser, notamment grâce aux baisses des impôts de production et aux besoins toujours importants associés à la double transition écologique et numérique.

- **Un déficit public qui diminue en 2024**

En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4.4 % du PIB, comme inscrit dans le programme de stabilité 2023-2027. Avec une croissance établie à 1.4 %, l'amélioration du solde s'explique par la sortie progressive des

mesures temporaires relatives à la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien. Cet effet est partiellement compensé notamment par la hausse de la charge d'intérêt de la dette, matérialisant les effets de la hausse des taux.

Les budgets alloués aux ministères prévus pour 2024 permettront de poursuivre et amplifier les priorités du Gouvernement, au service de la planification écologique, de la transition énergétique, de l'éducation, de la justice, de la sécurité ou de la défense nationale.

Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en%)	2,1	2,1	0,8
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en%)	3,4	0,9	1,3
Prix à la consommation dans la zone euro (en%)	8,4	5,4	2,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	101	82	86
Taux de change euro/dollar	1,10	1,10	1,10
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en%)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en%)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en%) ¹	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en%)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en%)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en%)	7,4	2,1	3,5
Importations (en%)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en%)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en% du PIB) ²	-4,8	-4,9	-4,4

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht

II. Les finances locales

Source note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2023

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les collectivités territoriales ont vu leur situation financière s'améliorer en 2021 et en 2022, leur épargne brute s'étant inscrite en hausse, successivement de 17,1 % puis 2,8 %, et ce, malgré la hausse des dépenses de fonctionnement de 3,2 % puis 5,0 % sur les mêmes années. Quant à l'évolution des dépenses d'investissement, également en nette hausse les deux dernières années, elle marque une rupture avec le cycle électoral traditionnel, en particulier communal. Ces niveaux élevés de dépenses s'expliquent en réalité en grande partie, pour la section de fonctionnement, par la hausse des prix entamée dès l'été 2021 et les mesures gouvernementales corrélatives, dont la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022, malgré la mise en place de diverses mesures d'atténuation prises par l'État. Quant à l'investissement local, il ne semble pas avoir retrouvé son niveau d'avant crise. En parallèle, si l'endettement des collectivités dans leur ensemble se poursuit, leur épargne brute s'inscrit en hausse et leur trésorerie continue d'être abondée ; ce qui semble témoigner d'une santé financière maîtrisée, mais cache en réalité de fortes disparités territoriales

Finances locales en 2023

SECTION	22/21	2022	23/22	2023p	FINANCEMENT	22/21	2022	23/22	2023p
DE FONCTIONNEMENT	%	Mds €	%	Mds €	DE L'INVESTISSEMENT	%	Mds €	%	Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 4,6	260,0	+ 3,2	268,3	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,3	69,7	+ 9,1	76,0
Recettes fiscales	+ 4,8	167,6	+ 3,2	172,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,1	39,7	+ 1,7	40,4	- Autofinancement (5)-(3)-(9)	+ 8,5	42,7	+ 8,1	46,1
Participations	+ 7,9	14,2	+ 4,6	14,9	- Recettes d'Investissement (6)	+ 4,4	24,0	+ 7,1	25,7
Produit des services	+ 8,7	24,9	+ 5,6	26,3	- Flux net de dette (7) =	-	+ 3,0	-	+ 4,2
Autres	+ 2,9	13,6	+ 1,8	13,9	- Emprunts nouveaux*	+ 3,2	21,4	+ 6,6	22,8
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,0	213,8	+ 5,8	226,2	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,4	+ 1,1	18,6
Dépenses de personnel	+ 5,3	76,1	+ 5,1	80,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 3,6	-	- 4,0
Charges à caractère général	+ 8,2	52,5	+ 9,4	57,4	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,0	202,5	+ 2,1	206,7
Dépenses d'intervention	+ 3,3	74,9	+ 4,2	78,0					
Autres	+ 1,6	6,6	- 5,4	6,2					
Intérêts de la dette	- 2,9	3,7	+ 21,0	4,4					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 2,8	46,3	- 9,0	42,1					
ÉPARGNE NETTE (3dls)=(3)-(8)	+ 3,6	27,9	- 15,6	23,5					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements et régions/collectivités territoriales uniques

En 2022, les communes dans leur ensemble ont conservé leurs marges d'autofinancement dans un contexte inflationniste tendu. Leur épargne brute a évolué de 1,9 %, la hausse des recettes de fonctionnement (+ 5,0 %) permettant de compenser la forte progression des dépenses courantes (+ 5,6 %). Ce constat est néanmoins à nuancer au regard de la grande diversité des situations communales, l'épargne moyenne pour les communes de 3 500 à 100 000 habitants enregistrant

un repli. Les dépenses d'investissement ont été dynamiques (+ 10,8 %) comme déjà en 2021 (+ 6,0 %), contrairement à ce qui est classiquement observé en deuxième année de mandat. L'emprunt est resté en hausse, entraînant une progression de l'encours de dette de 1,2 %.

En 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement devrait se creuser. **Les dépenses de fonctionnement** (82,8 milliards d'euros) enregistreraient une évolution quasiment similaire à celle de 2022 (+ 5,5 % après + 5,6 %). Les effets directs (à travers les achats) et indirects (à travers les hausses de salaires) de l'inflation perdureraient en 2023. **Les dépenses de personnel** (44,0 milliards d'euros) seraient ainsi en hausse de 4,5 % en raison des différentes mesures mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique : les revalorisations du point d'indice de 2022 et de 2023 pèseraient fortement, mais les mesures plus catégorielles (revalorisation des plus bas salaires notamment) seraient également un facteur à la hausse non négligeable.

Communes

SECTION	22/21	2022	23/22	2023p	FINANCEMENT	22/21	2022	23/22	2023p
DE FONCTIONNEMENT	%	Mds €	%	Mds €	DE L'INVESTISSEMENT	%	Mds €	%	Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,0	91,9	+ 4,3	95,9	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 10,8	24,6	+ 7,8	26,5
Recettes fiscales	+ 4,6	60,9	+ 4,7	63,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 2,7	15,9	+ 2,9	16,4	- Auto-financement (5)=(3)-(9)	+ 7,1	11,9	+ 11,6	13,3
Participations	+ 6,1	3,4	+ 5,1	3,6	- Recettes d'investissement (6)	+ 5,3	11,6	+ 5,4	12,3
Produit des services	+ 13,5	6,9	+ 3,6	7,1	- Flux net de dette (7) =	-	+ 1,1	-	+ 1,0
Autres	+ 6,7	4,8	+ 4,6	5,0	- Emprunts nouveaux*	+ 15,4	7,4	+ 0,0	7,4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,6	78,5	+ 5,5	82,8	- Remboursements (8)*	- 0,7	6,3	+ 1,2	6,4
Dépenses de personnel	+ 4,9	42,1	+ 4,5	44,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 1,5	-	- 0,2
Charges à caractère général	+ 10,9	19,6	+ 9,0	21,4	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	65,6	+ 1,6	66,6
Dépenses d'intervention	+ 2,8	13,7	+ 3,5	14,2	Budgets principaux				
Autres	- 3,8	1,8	+ 0,0	1,8	p : prévisions				
Intérêts de la dette	- 4,7	1,3	+ 14,7	1,5	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 1,9	13,4	- 2,6	13,1	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 4,3	7,1	- 6,1	6,7					

Y compris la collectivité unique à statut particulier "Ville de Paris"

III. Le projet de loi de finances pour 2024

Le projet de loi de finances (PLF 2024) présenté le 27 septembre 2023 a été élaboré de manière à amorcer un recul du déficit public tout en maintenant une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique et de soutien du pouvoir d'achat.

La fin du « quoi qu'il en coûte » se matérialise à travers différentes mesures :

- Pour 10 milliards d'euros, la suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat auprès des entreprises et des collectivités sur le coût de l'énergie ;
- Pour 4,5 milliards d'euros, la réduction des aides aux entreprises ;
- Pour 1 milliard d'euros, la réduction des aides à la politique de l'emploi ;

- Pour 700 millions d'euros, la réforme de l'assurance chômage.

Parallèlement, le gouvernement programme 7 milliards d'euros supplémentaires en faveur de la transition écologique, dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard d'euros pour la rénovation des logements.

Enfin, dans une logique de soutien à la consommation des ménages, le gouvernement prévoit d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales

Les principales mesures à destination des collectivités sont :

Le montant de la **dotations globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

a) Budget vert et dettes verte

Ces budgets spécifiques seront rendus obligatoires aux « seules collectivités, groupements de collectivités ou établissements publics locaux » de plus de 3 500 habitants à compter de l'exercice budgétaire 2024.

Une « annexe budgétaire » intitulée « *mesure de l'impact environnemental du budget* » devra ainsi être mise en place « à compter de l'exercice 2024 » et en 2025 en incluant les budgets primitifs » *avec la construction d'un « cadre harmonisé expérimental de méthode de cotation et d'objets analysés » qui ne concernera, dans un premier temps, « qu'un nombre restreint d'axes d'analyse (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, voire protection de la biodiversité) et les seules dépenses d'investissement ».*

b) Généralisation du compte financier unique en 2026

Expérimenté par « *près de 1 800 entités locales en 2023* », le compte financier unique sera généralisé, grâce à un amendement porté par le gouvernement, « *au plus tard* » en 2026 pour toutes les entités locales concernées.

c) Communes nouvelles

Afin d'engager un nouveau mouvement de création de communes nouvelles, il est envisagé de remplacer le pacte de stabilité actuel par une dotation dédiée aux communes nouvelles, distincte de la DGF et financée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat.

Cette nouvelle dotation sera composée d'une part dite « garantie » qui les protégera contre toute baisse de DGF (versée à l'ensemble des communes ayant bénéficié du pacte de stabilité en 2023, ainsi qu'aux communes nouvelles créées à compter du 2 janvier 2023) et d'une part dite « amorçage » (de 10 euros par habitant) à laquelle seront éligibles les communes nouvelles de moins de 150 000 habitants « *pendant leurs trois premières années d'existence* ».

IV. Budget primitif 2024 : situation et orientations budgétaires de la collectivité

a) Préambule

L'élaboration du budget est un acte politique fort qui traduit les ambitions de l'équipe municipale pour l'année à venir.

Première étape de cet exercice, la lettre de cadrage reçue en juillet dernier est venue préciser les efforts attendus en matière d'optimisation des dépenses pour chaque service. L'analyse du compte financier unique 2022 a révélé une sous-consommation des crédits de certains services, c'est pourquoi, hormis quelques lignes indispensables à la conjoncture, à la continuité de notre service public (tel que le maintien en état de la voirie) ou aux obligations réglementaires, il a été demandé un cadrage 2024 qui soit égal au budget 2023. Néanmoins, les services ont dû ajuster le plus précisément possible leurs dépenses à leur réalisation. Enfin, le maintien des effectifs, pour viser la maîtrise de la masse salariale a été fixé comme objectif.

Seconde étape de l'élaboration budgétaire, le débat d'orientation budgétaire sur la base du présent rapport qui consiste en une analyse pluriannuelle des recettes et des dépenses communales tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement.

Le budget sera voté le 28 mars 2024.

b) Fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

En préliminaire, il est rappelé que ces recettes sont hors cession. En effet le produit des cessions est un produit exceptionnel qui ne peut se budgéter. Il se constate au compte financier unique.

Structure des recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en K€)	CA – 2020	CA - 2021	CA - 2022	Att 2023	budget 2024
Chapitre 013 – Atténuation de charges	365 €	330 €	433 €	314 €	250 €
Chapitre 70 – Ventes et produits	915 €	1 165 €	1 232 €	1 406 €	1 378 €
Chapitre 73 – Produits fiscaux	6 973 €	7 000 €	7 629 €	8 248 €	8 375 €
Chapitre 74 – Dotations	6 074 €	6 100 €	6 243 €	6 609 €	6 151 €
Chapitre 75 – Autres produits	340 €	350 €	483 €	426 €	369 €
Chapitre 76 – Produits financiers	0 €	- €			- €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	481 €	160 €	81 €	1 361 €	16 €
Chapitre 78 – Reprise sur amortissem	3 €		- €	- €	- €
Total Résultat	15 012 €	15 105 €	16 101 €	18 364 €	16 539 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des participations des familles pour les prestations enfance / jeunesse, portage de repas, adhésion bibliothèque, concession de cimetière notamment.

- La fiscalité (chapitres 73 et 731)

Il s'agit des impôts locaux directs :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB),

- taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires,

Et de l'attribution de compensation de Mauges communauté, de la taxe sur les pylônes électriques, la taxe de séjour et les droits de mutation.

L'attribution de compensation de Mauges communauté : Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), dotés d'une fiscalité professionnelle unique, reversent à leurs communes membres les produits attachés à cette fiscalité. Ces reversements constituent une attribution de compensation destinée à neutraliser les effets budgétaires du transfert de leurs ressources par les communes. Le montant de l'attribution de compensation est ainsi minoré des charges qui correspondent au financement des compétences transférées à l'EPCI. Ces charges, pour Montrevault-sur-Èvre, sont les suivantes :

- Compétences transférées de l'ancien syndicat mixte de Pays
- Tourisme
- Contributions pour le Numérique
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Gestion des terrains d'accueil des gens du voyage
- Culture : Scènes de Pays
- Entretien des zones d'activités économiques
- assainissement
- Puis en 2023 les eaux pluviales urbaines

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) est chargée d'en proposer le montant. Pour Montrevault sur Evre, le montant attribué s'élevait à la somme de 762 921 €. **Il a été réévalué en 2023 au titre du transfert des eaux pluviales et s'établit désormais à 632 291 €.**

- Les dotations, subventions et participation (chapitre 74)

Il s'agit des dotations de l'Etat en compensation des compétences transférées dans le cadre des lois de la décentralisation. Depuis la création de la Commune nouvelle, la commune avait maintenu, grâce à de nombreux amendements en faveur des communes nouvelles à chaque loi de finances, ses dotations à leur niveau antérieur et touchait la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Cependant en 2024, **La commune perd la DSU** dont elle avait eu une garantie de sortie en en 2023 de **456 202 €.**

S'ajoutent dans ce chapitre le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la participation de la CAF pour les prestations enfance / jeunesse, l'indemnité versée par la poste pour les agences postales en commune, la subvention pour la labellisation France Service et les subventions éventuelles de fonctionnement, notamment sur le financement des postes.

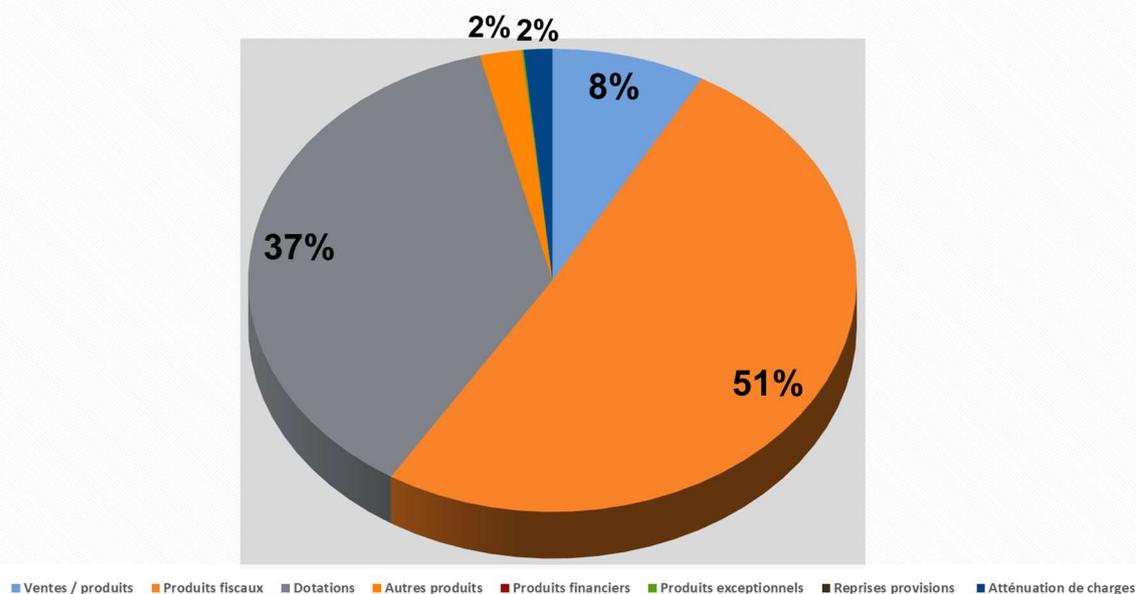
- Revenus des immeubles (chapitre 075)

Il s'agit des locations des salles de convivialité, logements communaux, commerce, gîtes

- Atténuations de charges (chapitre 013)

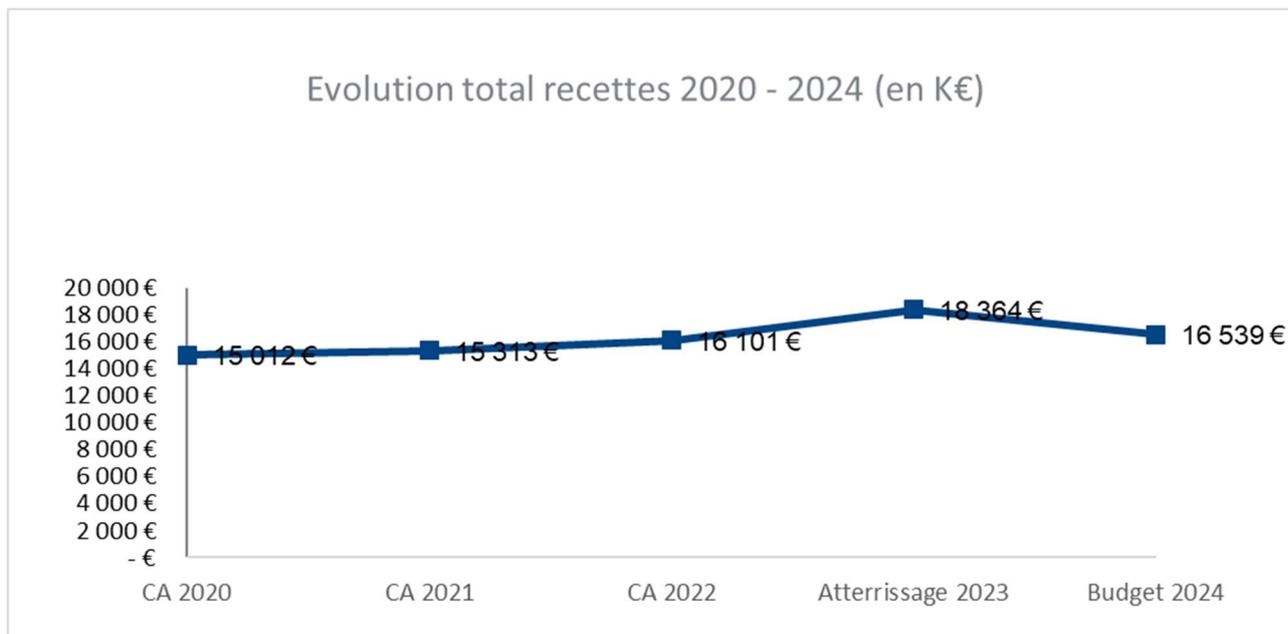
Il s'agit des remboursements d'assurance du personnel pour couvrir la commune du maintien de salaire des agents par l'employeur dans le cadre d'arrêt maladie, maladie professionnelle, longue maladie... **Cette recette est en constante baisse du fait des modifications des conditions de prise en charge de l'assureur** (délai de carence allongé, plus de prise en charge de la maladie ordinaire).

Budget 2024 - Répartition recettes



Les ventes de services et les produits fiscaux, recettes variables et directement pilotées par la commune, représentent 58 % des recettes globales. La part des dotations est non négligeable (37%). La commune n'a aucun levier pour agir sur ce poste de recettes directement lié à l'Etat et sa politique financière.

Evolutions des recettes



- Les produits des services

Malgré une hausse des tarifs de certains services (3% sur les services enfance / jeunesse), les recettes seront plutôt en baisse du fait de l'arrêt du portage de repas.

- La fiscalité

Après 2 années d'augmentation importante des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, il n'est pas prévu de nouvelle augmentation.

Cependant les recettes fiscales augmentent mécaniquement par la revalorisation des bases de 3.8 % cette année.

- Autres recettes hors produits exceptionnels

Les dotations sont en baisse du fait de la perte de la DSU, tout comme les atténuations de charges du fait des modifications des conditions de prise en charge de l'assureur (délai de carence allongé, plus de prise en charge de la maladie ordinaire).

Les autres recettes, seront relativement stables.

- Produits exceptionnels

Les produits de cession ne se budgètent pas en fonctionnement **mais quelques ventes sont en cours pour 450 000 €.**

Le service finances a procédé avec l'aide d'un cabinet spécialiste dans ce domaine à des demandes de dégrèvements d'impôts sur nos taxes foncières. Un produit de **16.5 K €** nous a d'ores et déjà été notifié en janvier.

2. Les dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en K€)	Budget –				
	CA – 2020	CA - 2021	CA - 2022	Att 2023	2024
Chapitre 011 - charges à caractère général	3 377 €	3 650 €	3 765 €	4 093 €	4 507 €
Chapitre 012 - charges de personnel	6 709 €	7 131 €	7 951 €	8 663 €	9 103 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	11 €	31 €	26 €	10 €	25 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	1 839 €	1 893 €	2 042 €	2 021 €	2 087 €
Chapitre 66 - charge financière	85 €	107 €	97 €	145 €	138 €
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	151 €	13 €	2 €	1 €	5 €
chapitre 68 - dotations provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €	1 €	15 €
Total Résultat	12 173 €	12 825 €	13 883 €	14 934 €	15 880 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges générales (chapitre 011)

Ce sont toutes les dépenses liées au fonctionnement des différents services : acquisition de fournitures (administratives, produits d'entretien, fluides, repas, matériel sportif, jeux et jouets...) de service (contrat de maintenance, transport, entretien des véhicules...) et réalisation de travaux de réparations.

- Les charges de personnel (chapitre 012)

Il comprend les rémunérations des agents et cotisations patronales, les frais de missions mais aussi les assurances du personnel, cotisations d'œuvres sociales et médecine du travail.

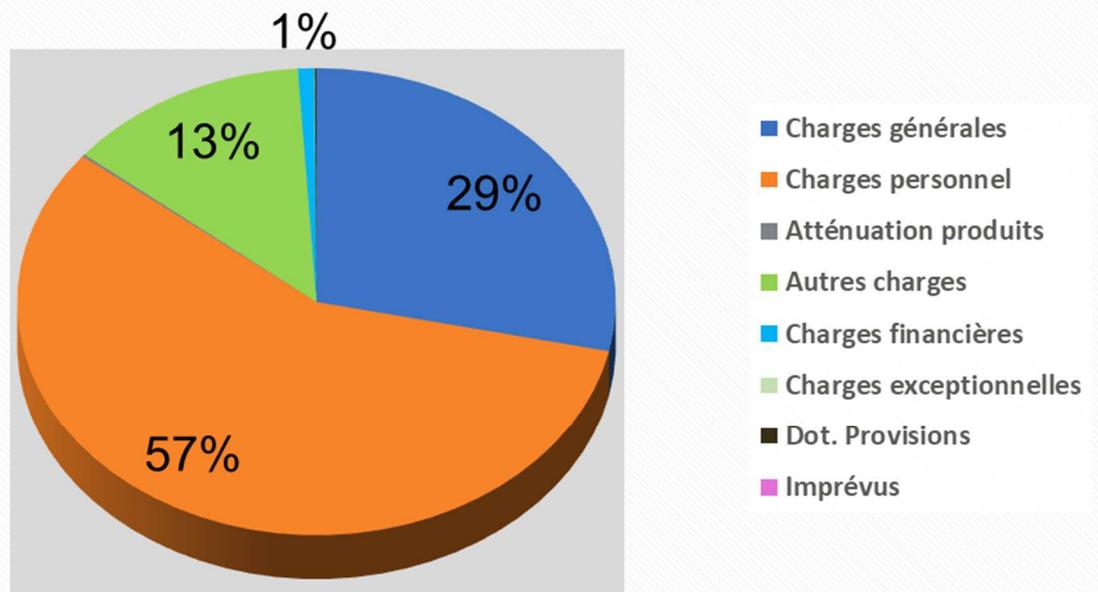
- Les autres charges (chapitre 65)

Il s'agit des subventions versées principalement aux associations et aux OGEC et des indemnités / formation élus.

- Les charges financières (chapitre 66)

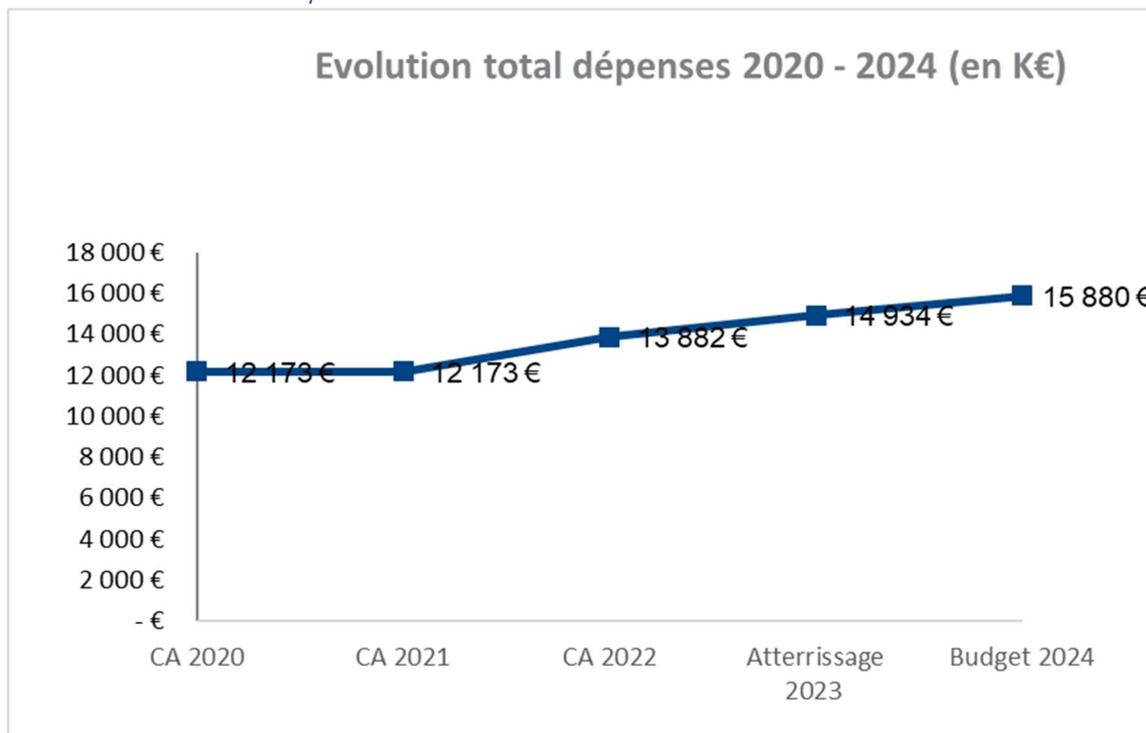
Ce sont les intérêts des emprunts

Budget 2024 - répartition des dépenses



La collectivité a une structure de charges apparentée à une entreprise de service (frais de personnel 57%). La mission de service public (services de l'enfance jeunesse, urbanisme, relation citoyenne avec la mise en place de France Services, la police municipale...) entre logiquement dans cette catégorie.

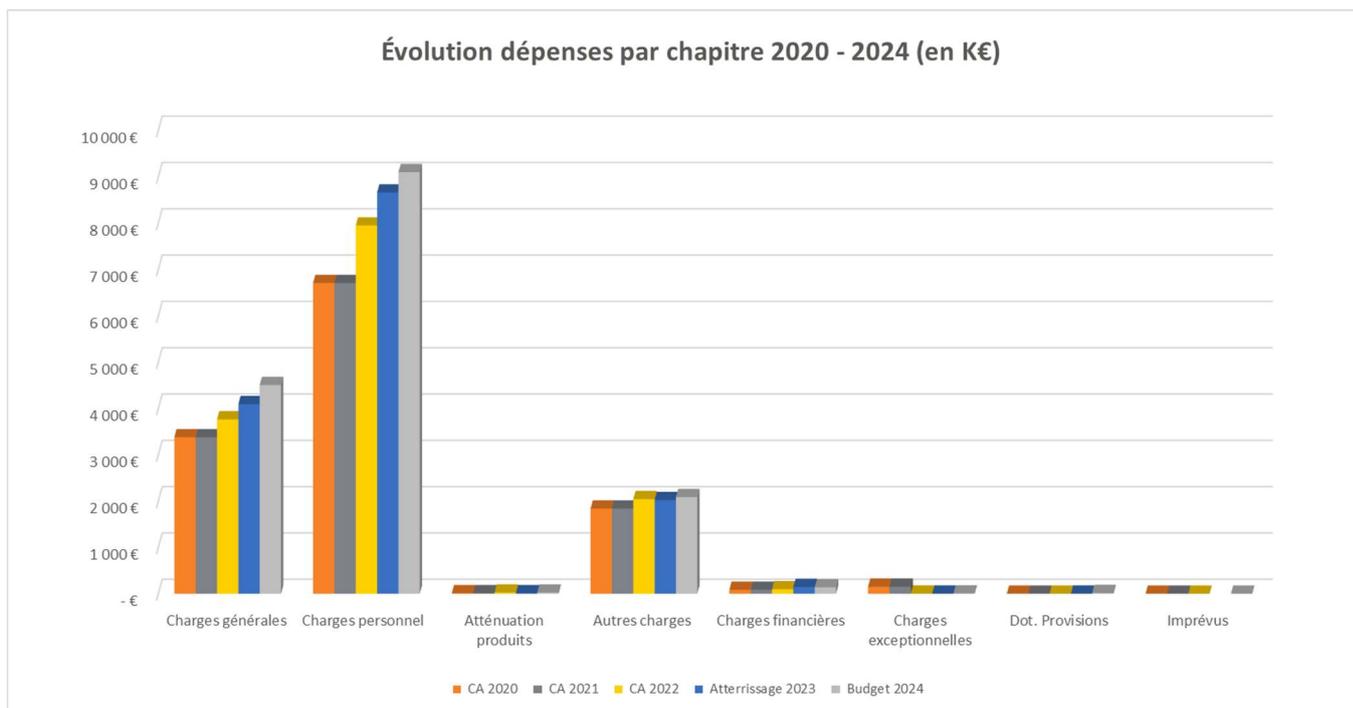
Evolution des dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont au cadrage mais subiront **une hausse d'environ 6.33 %** par rapport à 2023 principalement pour les raisons suivantes :

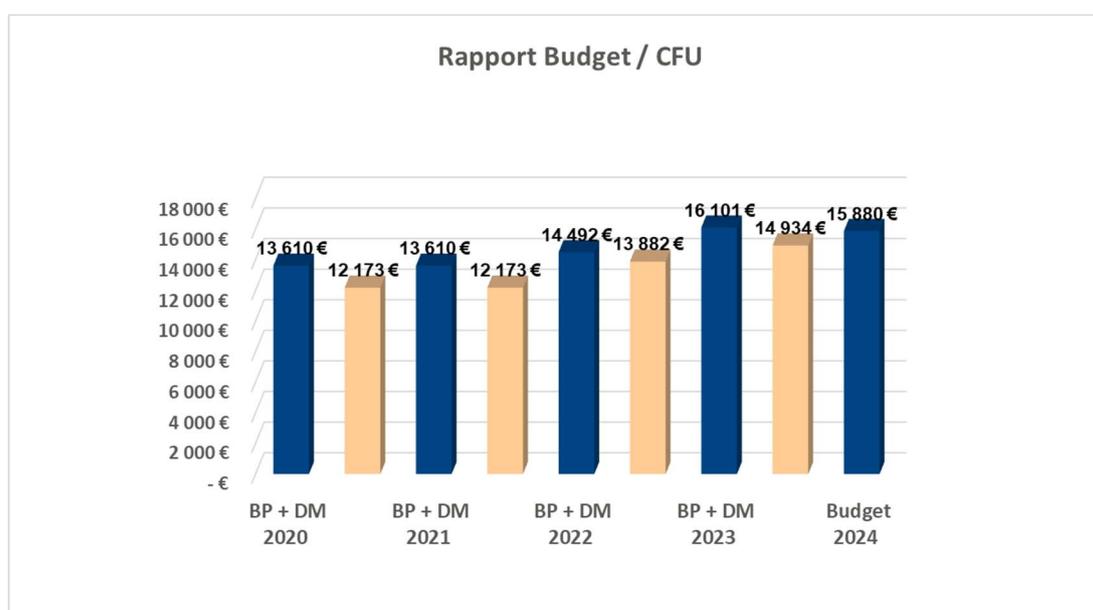
- Les charges de personnel :
 - L'impact sur une année complète de la hausse du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} juillet 2023,
 - L'impact des 5 points d'indice à tous les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024,
 - Les évolutions tendanciennes classiques liées au Glissement Vieillesse Technicité (échelons, concours),
 - La révision du RIFSEEP,
 - Les postes d'adjoint RH et agent mobile à la relation citoyenne pour pallier les remplacements.

- Les charges générales :
 - Hausses liées à l'inflation,



L'évolution des dépenses impacte majoritairement les charges générales et les charges de personnel.

- Remarques sur le rapport entre les dépenses de fonctionnement en Compte financier unique vis-à-vis du Budget :



Ce graphique indique clairement que les dépenses de fonctionnement travaillées pendant les discussions budgétaires sont évaluées de manière prudente par rapport

aux dépenses effectives de chaque année. Il y a un écart entre le réalisé (histogramme beige) et le budgété (histogramme bleu) chaque année.

Cette précaution d'usage permet d'avoir une CAF supérieure aux prévisions.

➤ *Dépenses de fonctionnement par Pôle et par COFIL*

FONCTIONNEMENT DEPENSES								
Sous-Thématique	chapitre 011	chapitre 012	chapitre 65	chapitre 66	chapitre 67	chapitre 014	chapitre 68	TOTAL
	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé
espaces publics	1 023 481 €	1 019 660 €	53 097 €					2 096 238 €
mobilités	18 750 €	54 060 €	1 000 €					73 810 €
bâtiments	1 157 300 €	485 260 €						1 642 560 €
logistique	232 400 €	500 380 €	500 €		500 €			733 780 €
environnement	46 888 €	71 800 €	31 760 €					150 448 €
aménagement	6 500 €	18 310 €						24 810 €
urbanisme	31 100 €	160 690 €	136 000 €					327 790 €
tourisme patrimoine	46 200 €	62 490 €	32 000 €					140 690 €
gîtes	24 050 €	102 060 €	1 800 €		3 000 €			130 910 €
économie	31 024 €	38 960 €	19 000 €					88 984 €
multi-accueil	44 024 €	574 980 €						619 004 €
relais petite enfance	8 658 €	88 320 €						96 978 €
PESDT	16 354 €	62 110 €						78 464 €
enfance jeunesse	466 019 €	2 116 540 €	25 130 €					2 607 689 €
affaires scolaires	153 270 €	358 270 €	871 520 €					1 383 060 €
projets / événementiel	18 000 €	73 010 €	106 500 €					197 510 €
sports - vie asso	5 510 €	11 350 €	55 000 €					71 860 €
lecture publique	58 682 €	267 700 €						326 382 €
santé		28 920 €	16 354 €					45 274 €
seniors	110 194 €	102 500 €	1 350 €		500 €			214 544 €
insertion	42 345 €	254 000 €	91 350 €					387 695 €
moyens généraux	146 620 €	101 340 €						247 960 €
système d'information	275 820 €	120 200 €	35 065 €					431 085 €
affaires générales	64 135 €	342 190 €	900 €		500 €			407 725 €
relation citoyenne	49 700 €	512 590 €	17 900 €					580 190 €
Démocratie	9 620 €	- €						9 620 €
communication	75 583 €	144 110 €						219 693 €
ressources humaines	188 300 €	789 740 €	535 000 €					1 513 040 €
finances marchés	156 140 €	641 490 €	56 200 €	138 500 €		25 000 €	15 000 €	1 032 330 €
TOTAL	4 506 667 €	9 103 030 €	2 087 426 €	138 500 €	4 500 €	25 000 €	15 000 €	15 880 123 €

Le cadrage et le budget 2024 a été construit en se calant par rapport à la nouvelle organisation de la collectivité en trois pôles décidés au 1^{er} septembre 2023.

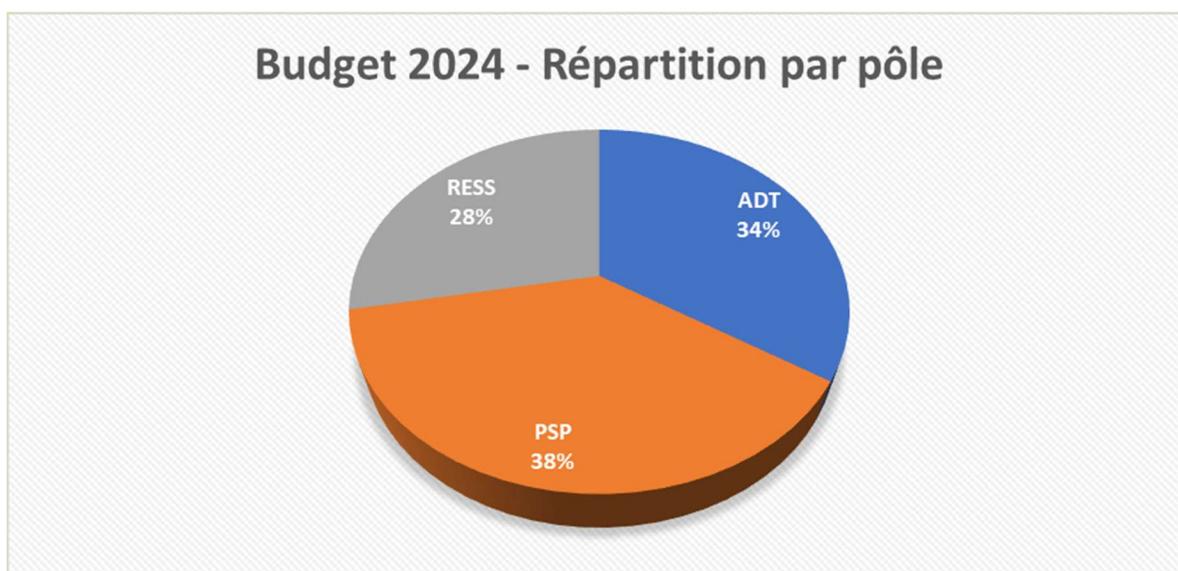
Les dépenses de fonctionnement sont donc aussi réparties en trois pôles d'activité : Aménagement et Développement du Territoire, Services à la Population et Ressources.

Des redistributions de lignes budgétaires entre gestionnaire ont été réalisées pour caler à cette organisation : l'affranchissement passe des moyens généraux à la

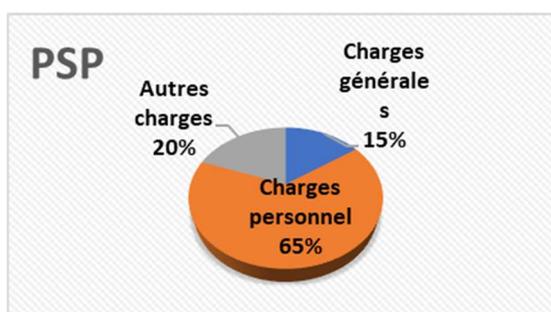
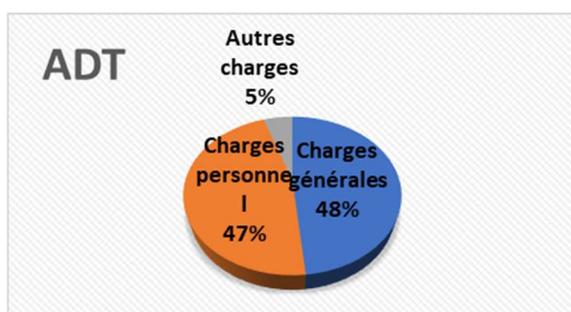
relation citoyenne qui a repris la gestion de l'accueil et du standard, l'entretien des équipements sportifs passe en intégralité du sport vers les espaces publics.

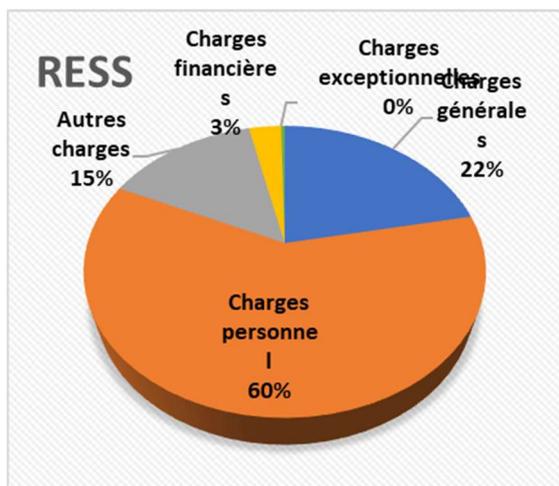
Chaque sous-thématique génère des dépenses générales, de personnel et des charges de gestion courante. Elle génère aussi des recettes. Chaque sous-thématique est suivi par un COPIL.

- ⇒ Il sera désormais possible d'analyser les coûts de service par sous-thématiques ce qui permettra de maîtriser son budget de manière plus détaillée,
- ⇒ Les COPIL sont les animateurs privilégiés de ces sous-thématiques,
- ⇒ L'animation budgétaire pourra donc se faire plus régulièrement grâce aux outils de suivi mis à disposition.



Le poids de chaque pôle dans la consommation de charges est très différent selon la nature de l'activité. Le pôle de l'Aménagement et Développement du Territoire génère des dépenses d'entretien/réparations et de personnel tandis que les pôles services à la population et ressources génèrent en grosse majorité des frais de personnel entre la gestion des accueils en mairies déléguées et les animateurs EFS.



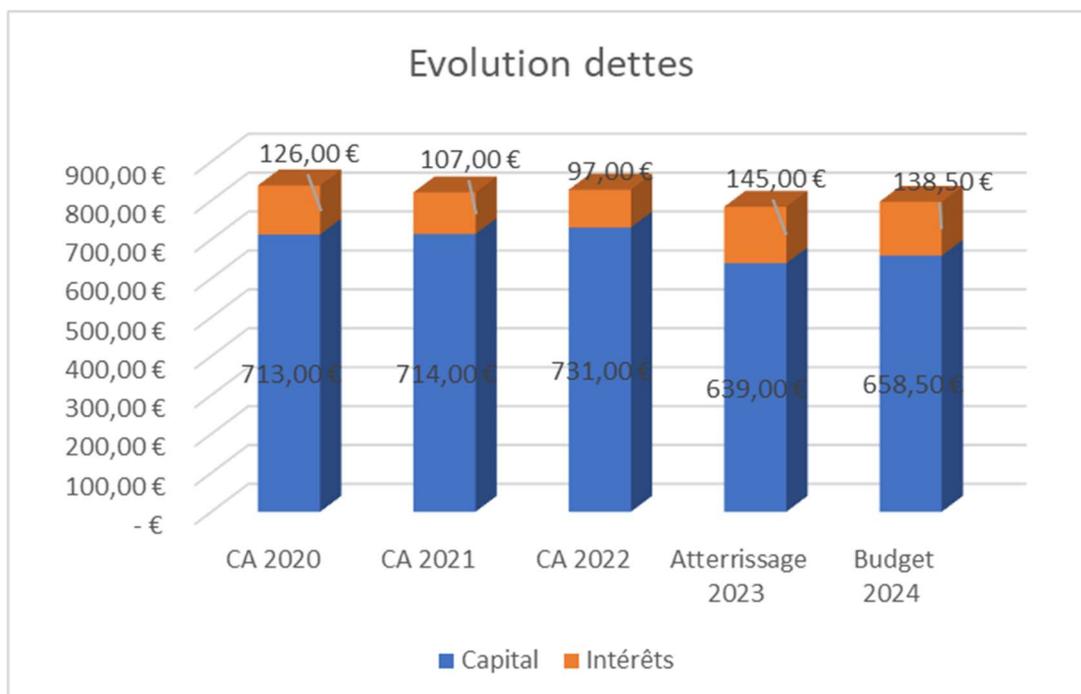


c) Etat de la dette

La projection de la dette indiquait une cassure en 2023 par la fin d'un emprunt conséquent relatif à la commune de Saint-Pierre-Montlimart pour le stade synthétique de l'Ecusson.

Cela a permis à la collectivité de faire un nouvel emprunt de 2M€ en 2022. Les emprunts permettent de financer les projets d'investissements tels que les requalifications urbaines sur la centralité, les équipements, la voirie et autres.

La dette du budget général (capital et intérêts) augmente en 2023-2024 avec le transfert sur ce budget des emprunts lotissements dont les stocks sont épuisés (les Gourdoires à la Salle et Chapelle Aubry et Beausoleil à Saint-Quentin en Mauges).



La collectivité n'a pas fait d'emprunt en 2023 et n'en projette pas en 2024 pour garder une situation financière relativement saine. En effet, la baisse significative de la CAF brute fait grimper le taux de désendettement.

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Atterrissage 2023	Budget 2024
encours dettes	5 300	5 587	6 947	6 353	5 695
CAF brute hors cessions	2 837	2 811	2 219	2 100	659
Taux désendettement (nb année)	1,87	1,99	3,13	3,03	8,64

L'indicateur de désendettement indique le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser la totalité de ses dettes si elle devait utiliser la totalité de sa CAF Brute.

Cet indicateur permet de juger la santé financière de la collectivité. Il est communément admis que le seuil à ne pas dépasser est de 10 ans.

On note une dégradation 2022-2023 qui s'accroît en 2024. Malgré un encours de dette en baisse, la CAF brute diminuant significativement, le taux de désendettement explose pour atteindre un niveau limite.

Il va donc être important dans les prochaines années d'être très vigilants pour faire remonter la CAF au même niveau que les années précédentes si la collectivité veut pouvoir financer ses futurs projets tout en gardant une santé financière saine.

d) Capacité d'autofinancement

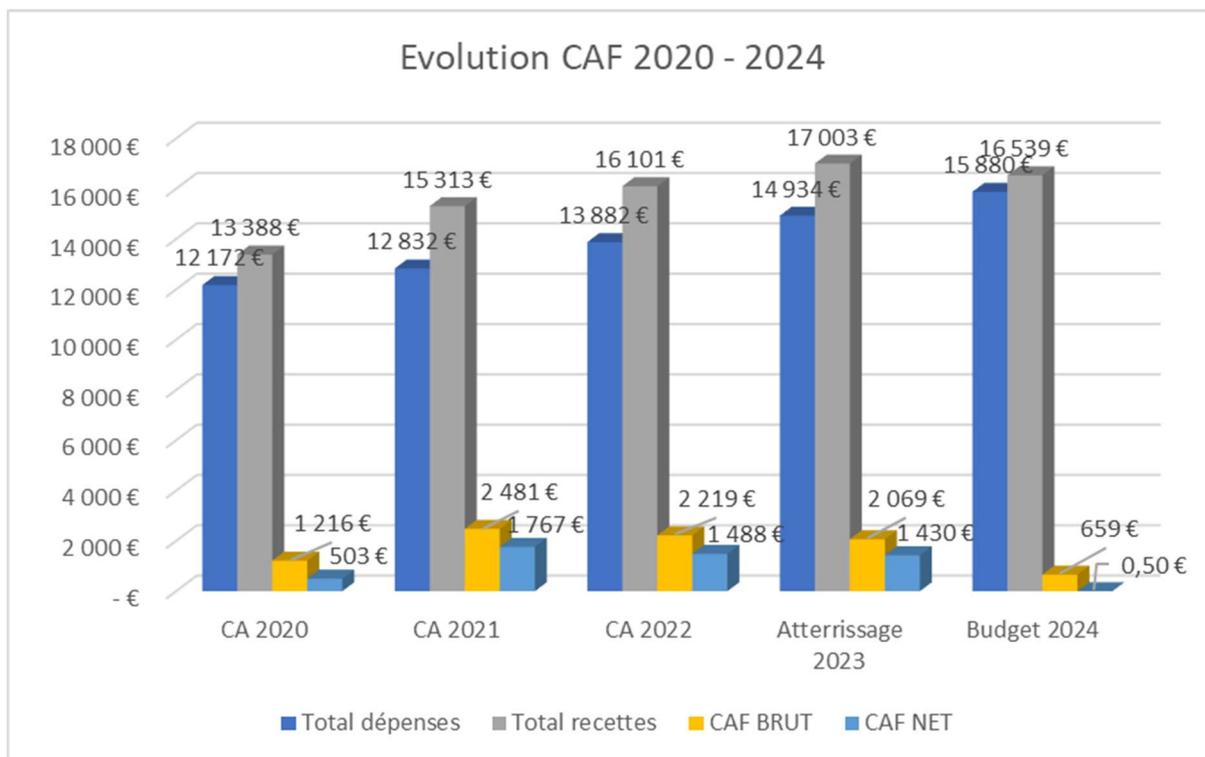
La collectivité met en place une stratégie globale définie par les instances élues. Les services traduisent cette stratégie en actions, activités et autres projets qui génèrent des dépenses de fonctionnement.

Afin de permettre l'action publique, plusieurs recettes sont générées et obtenues au sein de la collectivité.

Le résultat entre les recettes et les dépenses s'appelle la CAF brute. C'est un premier indicateur de performance qui indique le niveau d'épargne que la collectivité arrive à générer pour payer ses emprunts et financer ses futurs investissements.

La CAF nette intègre les remboursements d'emprunts et permet d'indiquer la capacité de la collectivité à financer ses futurs investissements.

Par conséquent, la CAF nette est un indicateur reflétant la capacité de la collectivité à financer ses politiques publiques en investissement. Plus la CAF nette est importante et en amélioration, plus la collectivité aura les ressources pour concrétiser ses projets.



La CAF nette (hors cessions) se détériore en 2023 pour complètement chuter en 2024 par rapport aux exercices précédents.

La CAF nette 2024 de la commune sera nulle et ne permettra donc pas de financer l'investissement. Aussi la commune va devoir mobiliser toutes les autres ressources disponibles pour financer ses projets d'investissements notamment subventions et ventes d'immeubles.

e) Investissement

La section d'investissement comprend en dépenses principalement les travaux et acquisitions liés aux opérations de renouvellement de notre patrimoine mobilier et immobilier (renouvellement de matériel, construction, réhabilitation de bâtiments, espaces publics, voirie...) ainsi que le remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement (opérations) sur une année se stabilisent depuis la reprise 2021 à 4 100 000 € qui correspondent à notre capacité technique à suivre les opérations.

Dépenses d'investissement	2020			2021			2022			2023		
	BP + Dm 2020	CA 2020	RAR pour 2021	BP + Dm 2020	CA 2020	RAR pour 2022	BP + DM 2022	montant au 12/12	RAR 2023	BP + DM 2023	montant au 31/12	Atterrissage 2023
chapitre 10 - dotations fonds divers et réserves	581 160 €	560 189 €	- €	45 000 €	- €	- €	45 000 €	16 320 €		45 000 €	722 €	
Chapitre 13 - subventions	- €	- €	- €	- €	- €	- €						
chapitre 204 - subventions							871 614 €	502 622 €		267 500 €	118 715 €	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	716 000 €	712 564 €		722 000 €	714 379 €		751 760 €	679 197 €		641 000 €	638 884 €	
Total opérations	10 109 543 €	2 689 522 €	2 173 659 €	12 883 309 €	4 518 981 €	2 882 926 €	13 481 108 €	4 026 722 €		9 215 933 €	4 141 729 €	
chapitre 21 - immobilisations corporelles (sauf opérations)	- €	- €	- €	- €	- €	- €						
chapitre 23 - immobilisations en cours (sauf opérations)	- €	- €	- €	- €	- €	- €						
chapitre 26 - participation et créances rattachées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	
chapitre 27 - autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	
chapitre 020 - dépenses imprévues	369 906 €			369 906 €			- €	- €		- €	- €	
Total	11 776 609 €	3 962 275 €	2 173 659 €	14 120 215 €	5 233 360 €	2 882 926 €	15 149 482 €	5 326 015 €	- €	10 169 433 €	4 900 049 €	- €

Les dépenses d'investissement se décomposent désormais en 3 grandes natures :

- Le programme pluriannuel d'investissement regroupant les opérations les plus lourdes financièrement et longues. Elles sont souvent gérées en autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP),
- Le GER projets qui regroupe des projets de moindre envergure et à compter de 2024 les opérations de voirie définitive des lotissements qui doivent basculer sur le budget général du fait de la liquidation totale des stocks,
- Le GER (gros entretien renouvellement) pour le renouvellement du matériel et entretien courant des bâtiments et espaces publics.

1. Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI)

Le PPI a été révisé fin 2022 – début 2023 pour se caler à la prospective financière jusqu'à la fin du mandat.

Il s'établit à 4 270 000 € pour 2024 (hors RAR).

Il comprend pour 2024 :

- L'aménagement des espaces publics de Saint Pierre,
- La construction d'une micro-crèche,
- L'aménagement de la liaison douce Saint Pierre Montrevault et la sécurisation du site Bel-Air,

- La restructuration de l'école de Chaudron,
- La médiathèque,
- Le solde de l'opération mairie / périscolaire Saint Rémy,
- Le solde de l'opération voirie Chaussaire.

Le PPI a été actualisé en fin d'année pour prendre en compte les études en cours afin d'ajuster les projets financièrement ainsi que les glissements calendaires.

Il s'établit ainsi :

opération	Montant réalisé entre 2020 et 2021	Montant réalisé 2022	Nouveau montant estimé entre 2023 et 2026	2023	2024	2025	2026	Après 2026	montant opération depuis 2020 € TTC réalisé ou estimé
Espaces publics centre bourg - tranche ferme	407 654,17	132 100,22	1 630 000,00	900 000,00	150 000,00	150 000,00	430 000,00	1 446 860,00	3 616 614,39
Réfection des voiries centre bourg	28 681,28	269 582,00	630 000,00	625 000,00	5 000,00			-	928 263,28
Réfection des voiries centre bourg	2 940,00	31 706,00	788 000,00	770 000,00	18 000,00			-	822 646,00
Liaison cyclable SPM / MON	5 405,12	118 153,00	629 500,00	200 000,00	429 500,00			-	753 058,12
construction périscolaire - mairie - bibliothèque	63 648,60	12 224,00	1 051 700,00	1 020 000,00	31 700,00			-	1 127 572,60
espaces publics autour péri - mairie - biblio	12 465,24	7 739,82	400 000,00	200 000,00	200 000,00			-	420 205,06
Construction Micro-crèche	-	-	693 000,00	150 000,00	443 000,00	100 000,00		-	693 000,00
Liaison cyclable SRM / MON : études et travaux	-	-	250 000,00	25 000,00	115 000,00	110 000,00		-	250 000,00
Médiathèque : études et travaux	-	-	4 590 000,00	150 000,00	300 000,00	1 640 000,00	2 500 000,00	1 290 000,00	5 880 000,00
Aménagements espaces publics (rues du Château et Anjou, Place du Château et Musse) : études et travaux	-	-	850 000,00	50 000,00	100 000,00	400 000,00	300 000,00	17 600,00	867 600,00
				2023 : études préalables ; études assainissement ; MOE					
Périscolaire dans bâtiment actuel rénové + création ² école	7 360,41	101 154,59	4 470 000,00	115 000,00	500 000,00	2 000 000,00	1 855 000,00	30 000,00	4 608 515,00
Commerces Place de la Poste : démolition	134 499,00	4 212,00	118 000,00	40 000,00	78 000,00				256 711,00

	opération	Montant réalisé entre 2020 et 2021	Montant réalisé 2022	Nouveau montant estimé entre 2023 et 2026	2023	2024	2025	2026	Après 2026	montant opération depuis 2020 € TTC réalisé ou estimé
3. opérations réévaluées PPI (2023-2026)										
LPD	Etudes et travaux aménagement espaces publics	-	-	590 000,00	20 000,00	90 000,00	130 000,00	350 000,00	400 000,00	990 000,00
LPD	Etude aménagement tiers lieu	-	-	338 500,00	4 000,00	21 500,00	298 000,00	15 000,00	-	338 500,00
SPM / SCA	Etudes + acquisitions foncières liaison cyclable SPM-SCA	-	-	150 000,00	10 000,00	10 000,00	35 000,00	95 000,00	91 104,00	241 104,00
SPM	Tranches cond 1 et 3 (parc + cœur îlot EHPAD)	-	-	326 760,00			70 000,00	256 760,00	360 840,00	687 600,00
SPM	Ilot Commerces (en lien avec projet SLH) : études et travaux	-	-	980 000,00		600 000,00	380 000,00			980 000,00
CEM	Etudes et travaux amgt effacement réseaux rue Amédée Albert	-	-	486 000,00			36 000,00	450 000,00	14 000,00	500 000,00
SCA	Etudes sur aménagement gymnase / salle Minières	-	-	12 500,00				12 500,00	175 000,00	187 500,00
MON	Aménagements Place de La Poste	-	-	-					1 308 000,00	1 308 000,00
LSA	Arrosage stade Minières	-	-	-	NON PRIORITAIRE // AUTRE SOLUTION A ETUDIER DANS LE CADRE DE LA DECONNEXION DU PLAN D'EAU DE LA SALLE AUBRY				-	-
SOUS-TOTAL PPI 2023-2026		662 653,82	676 871,63	18 983 960,00	4 279 000,00	3 091 700,00	5 349 000,00	6 264 260,00	5 133 404,00	25 456 889,45

2. Le GER projets

Le GER projets comprend des projets qui ne rentrent pas dans le PPI dans la mesure où ils se réalisent au maximum sur 2 ans, mais dont les montants s'avèrent trop importants pour être pris sur le budget GER des COPIL.

Il s'établit pour 2024 à 1 636 000 €

Il comprend pour 2024 :

- Le site des minières à la Salle-et-Chapelle-Aubry,
- La récupération des eaux de pluie stade de l'écusson à Saint Pierre Montlimart,
- La rénovation énergétique de l'école de musique de Montrevault,
- Les aménagements extérieurs de Figulina au Fuiet,
- Les voiries définitives des lotissements St Quentin et Puiset.

3. Le gros entretien et renouvellement (GER)

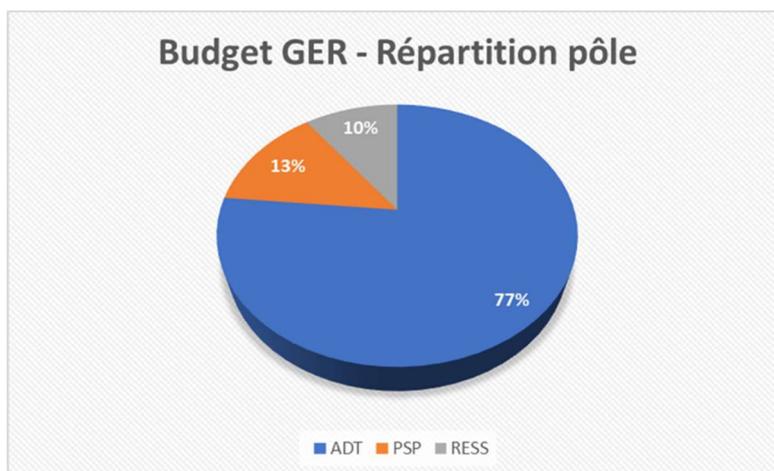
Si le PPI permet un pilotage des flux d'investissement, ce document ne permet pas d'appréhender la question patrimoniale dans sa globalité et de définir des arbitrages immobiliers sur le parc existant.

Un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) a été élaboré en 2023 avec l'aide d'un cabinet dans le but de définir une stratégie d'optimisation et de valorisation du patrimoine de la commune. Concrètement, ce travail, qui va se poursuivre en 2024, doit permettre d'optimiser l'occupation des équipements et aboutir à la cession des biens non utilisés, sous utilisés ou ne relevant plus d'une gestion communale. Il permet également d'envisager les investissements nécessaires au titre du GER pour maintenir en état le patrimoine bâti communal mobilier et immobilier. Il correspond aux enveloppes d'investissement gérées par les copils.

Il s'établit pour 2024 à 1 576 365 € contre 1 415 000 € en 2023.

Répartition GER par pôle/copil/opérations

Sous-Thématique	opé 22	opé 23	opé 24	opé 26	opé 27	opé 66	opé 75	opé 77	TOTAL
	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé	proposé
espaces publics		101 000 €	63 000 €	210 000 €	40 000 €				414 000 €
mobilités				50 000 €					50 000 €
bâtiments	330 000 €			20 000 €					350 000 €
logistique				70 000 €					70 000 €
environnement			10 000 €						10 000 €
aménagement							- €	- €	- €
urbanisme						10 000 €	130 000 €	80 000 €	220 000 €
tourisme patrimoine	11 000 €		17 000 €				7 000 €		35 000 €
gites	40 000 €			10 000 €					50 000 €
économie				10 000 €					10 000 €
multi-accueil				5 000 €					5 000 €
relais petite enfance				20 000 €					20 000 €
enfance jeunesse				45 850 €					45 850 €
affaires scolaires				16 790 €					16 790 €
projets - événementiel				2 500 €					2 500 €
sports - vie asso				30 000 €	75 000 €				105 000 €
lecture publique				12 000 €					12 000 €
insertion				2 000 €					2 000 €
moyens généraux				2 500 €					2 500 €
système d'information				104 725 €					104 725 €
affaires générales			15 000 €						15 000 €
relation citoyenne				- €					- €
communication				30 000 €					30 000 €
ressources humaines				6 000 €					6 000 €
TOTAL	381 000 €	101 000 €	105 000 €	647 365 €	115 000 €	10 000 €	137 000 €	80 000 €	1 576 365 €



Sans surprise, l'Aménagement et Développement du Territoire représente les $\frac{3}{4}$ des dépenses d'investissement. En effet, la nature même des activités de travaux d'entretien du patrimoine bâti et des voiries explique cette répartition.

4. Les recettes d'investissements

Le financement des investissements sera assuré par :

- Les excédents de fonctionnement et d'investissement reportés. En investissement le report s'élèverait à 4,193 M €,
- Les subventions attendues (entre 2 et 2,5 M),
- Le FCTVA (estimé à 1.2 M €)
- L'inscription d'un emprunt uniquement s'il n'est pas possible d'équilibrer le budget d'une autre façon.

V. Les budgets annexes

a) Le budget pôle santé

pole santé	2020	2021	2022	budget 2023	CA prévisionnel 2023	Budget 2024
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €	36 600 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 623 €	18 468 €	18 364 €	17 800 €	16 547 €	
75 - Autres produits de gestion courante	56 282 €	74 330 €	72 645 €	124 660 €	72 789 €	144 178 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	114 €				
TOTAL RECETTES	107 505 €	129 511 €	127 609 €	179 060 €	125 936 €	180 778 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	14 241 €	33 181 €	24 771 €	16 920 €	16 920 €	24 219 €
011 - Charges à caractère général	63 653 €	58 965 €	58 307 €	83 401 €	74 202 €	71 901 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €			19 239 €		26 258 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 686 €	51 586 €	51 586 €	50 000 €	49 877 €	49 600 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	1 €	0 €	300 €	1 €	300 €
66 - Charges financières	11 207 €	10 548 €	9 865 €	9 200 €	9 156 €	8 500 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €					
TOTAL DEPENSES (REEL)	140 686	154 282 €	144 529 €	179 060 €	150 155 €	180 778 €
RESULTAT	-33 181 €	-24 771 €	-16 920 €	0 €	-24 219 €	0 €

Le budget annexe Pôle Santé est déficitaire depuis quelques années. En effet, le taux d'occupation des locaux n'est pas suffisant pour équilibrer ce budget. Depuis plusieurs années un travail de révision des loyers est conduit pour ajuster au mieux les recettes.

Les dépenses sont fixes : locations et charge dans le cadre du bail emphytéotique de Chaudron, fluides, assurances, entretien/réparation, charges financières. Depuis 2024, les charges de télécommunications sont prises en charge directement par les professionnelles.

b) le budget lotissements

Les budgets Lotissement fonctionnent par un système de dépenses en fonctionnement (y compris les travaux et les études) et de constitution de stocks en investissement correspondant au patrimoine financier accumulé et à liquider (la vente de lots). Aussi l'ensemble des dépenses s'inscrivent en fonctionnement sauf le remboursement de la dette.

L'année 2021 a vu la conclusion d'un emprunt à court terme d'1M € remboursable sans frais au plus tard en 2024. Il reste 400 000 € à rembourser obligatoirement cette année.

Les emprunts des lotissements dont les stocks sont épuisés repassent sur le budget communal à la demande de la Trésorerie depuis 2023. Aussi les charges financières sur le budget lotissement baissent.

Lotissements	2020	2021	2022	budget 2023	att 2023 au 31/12/2023	budget 2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	311 770 €	487 296 €	1 140 201 €	983 217 €	259 023 €	625 800 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 €					
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	187 243 €	138 894 €	125 326 €	298 993 €	298 993 €	131 427 €
77 - Produits exceptionnels	2 000 €	1 €	0 €		60 €	2 000 €
TOTAL RECETTES	501 014 €	626 190 €	1 265 527 €	1 282 210 €	558 076 €	759 227 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
011 - Charges à caractère général	103 871 €	197 179 €	175 999 €	1 312 040 €	486 876 €	588 517 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €			250 000 €	- €	
4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers						
65 - Autres charges de gestion courante						
66 - Charges financières	5 552 €	5 110 €	6 262 €	13 900 €	9 298 €	5 300 €
TOTAL DEPENSES	109 423 €	202 289 €	182 261 €	1 575 940 €	496 173 €	593 817 €
RESULTAT	391 592 €	423 901 €	1 083 265 €	293 730 €	61 903 €	165 410 €
Variation de stocks (D)	1 876 815 €	1 624 117 €	1 325 542 €	541 269 €	541 269 €	618 210 €
Variation de stocks (R)	1 624 117 €	1 325 542 €	541 269 €	835 000 €	610 793 €	452 800 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	138 894 €	125 326 €	298 993 €	1,12 €	131 427 €	- €

A ce jour, cinq lotissements sont en cours de commercialisation :

- Le Belvédère à Montrevault,
- L'Ouche du Bas à Chaudron en Mauges,
- Les Moulins à la Chaussaire,
- Les Jardins de la Fontaine à Saint Rémy en Mauges,
- La Fontaine 2 à Saint Pierre Montlimart.

A cela s'ajoute les études dans le cadre des mandats conclus avec l'entreprise publique locale Alter pour les lotissements ZAC multisites et les jardins de la Fontaine 2 à Saint Rémy en Mauges.

VI. Etat du personnel

a) Etats sur les emplois et l'effectif

Au total la collectivité emploie 250 personnes dont le nombre se décompose entre :

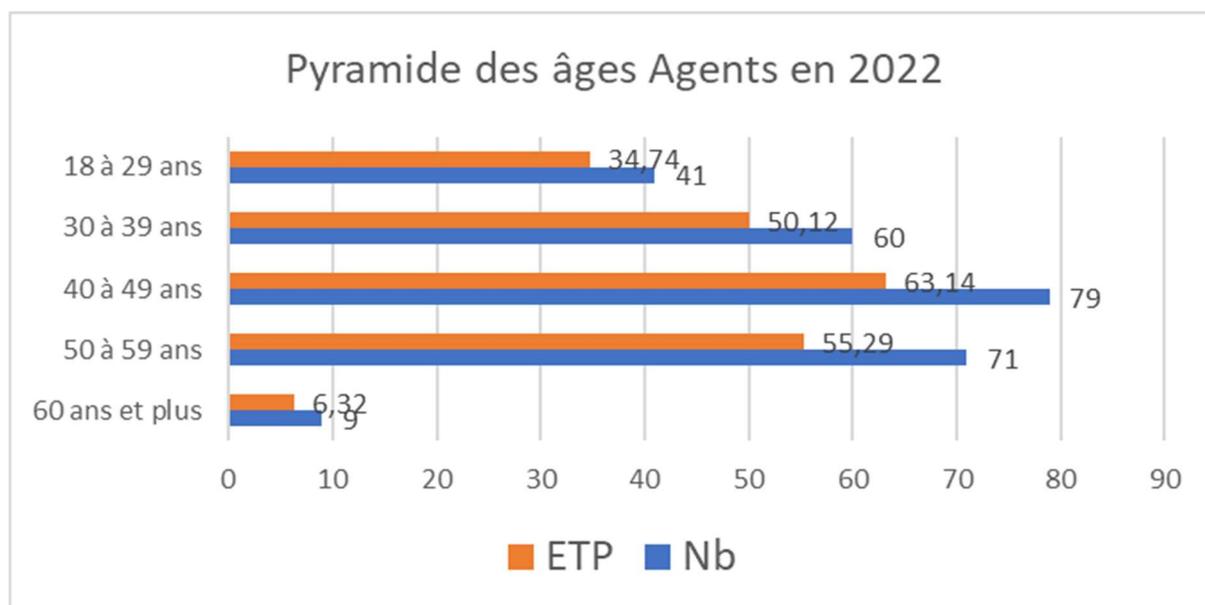
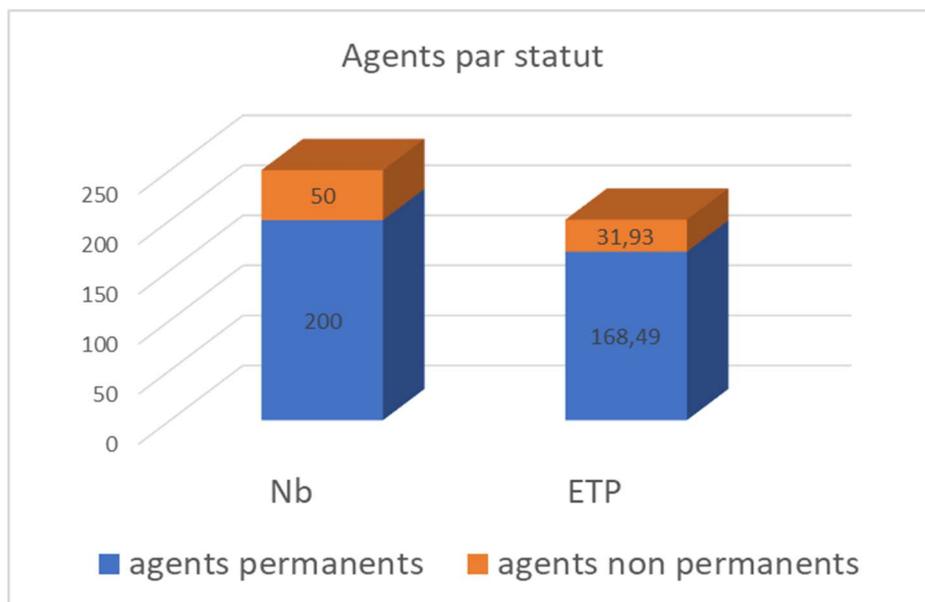
- L'effectif permanent : 200 agents
- L'effectif non permanent : 50 agents

L'effectif permanent est constitué des agents recrutés sur des postes dont le caractère est durable. Il comprend les agents titulaires, stagiaires et contractuels (CDI).

A contrario l'effectif non permanent comprend les vacataires et CDD notamment sur le service enfance jeunesse.

Au 30 novembre 2023, on compte 200 agents permanents pour 168,49 équivalents temps plein (ETP), soit 80 % de la collectivité et 50 agents non permanents pour un total de 31,93 ETP.

Sur les 250 agents de la collectivité 20 sont en disponibilité.



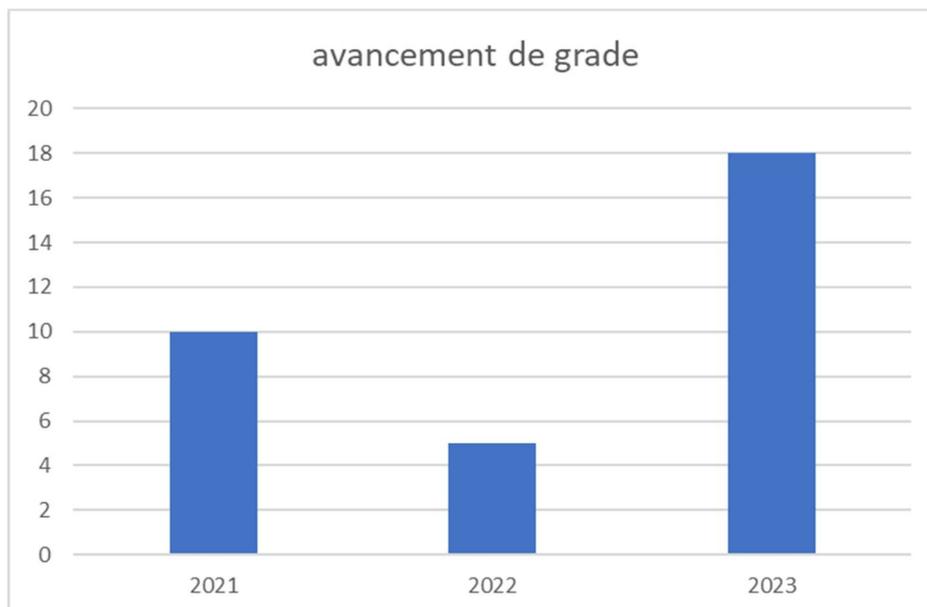
On constate une pyramide des âges qui se rajeunit.

Alors qu'en 2022, les agents de 40 à 59 ans représentaient 56% du personnel total, ils représentent en 2023 52 %. De même, les agents en dessous de 29 ans représentent 18 % en 2023 contre 16% en 2022 et 13 % en 2021.

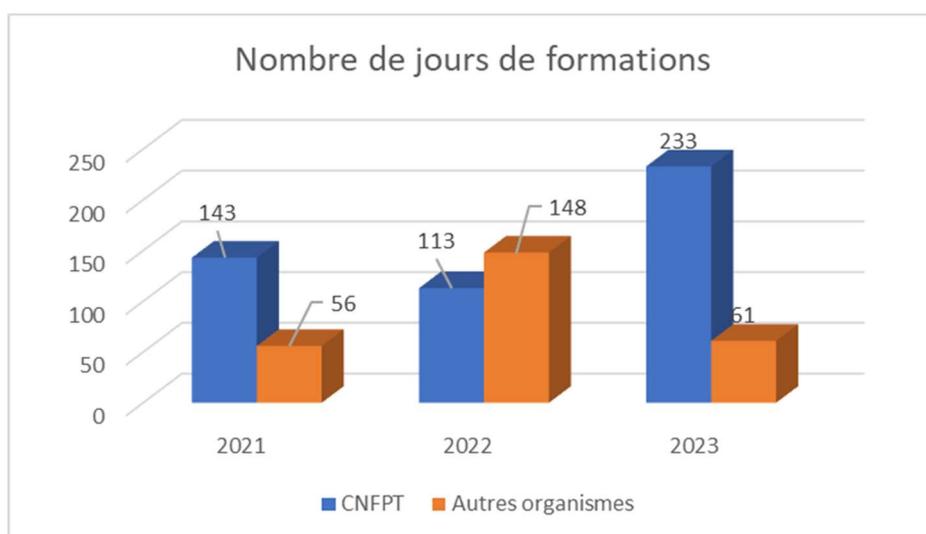
b) Le bilan social de la commune : avancement de grade, formation, arrêt maladie

Les avancements de grade ont largement augmenté en 2023 (18) par rapport à 2022 (5). Ces avancements dépendent du nombre d'agents pouvant y prétendre mais respectent des règles d'accès et de quota qui empêchent la nomination de plusieurs agents la même

année sur le même grade. Cependant, en parallèle, la collectivité cherche à accompagner les agents en poste pour leur permettre une évolution de carrière en favorisant l'accès aux préparations aux concours et examens professionnels.

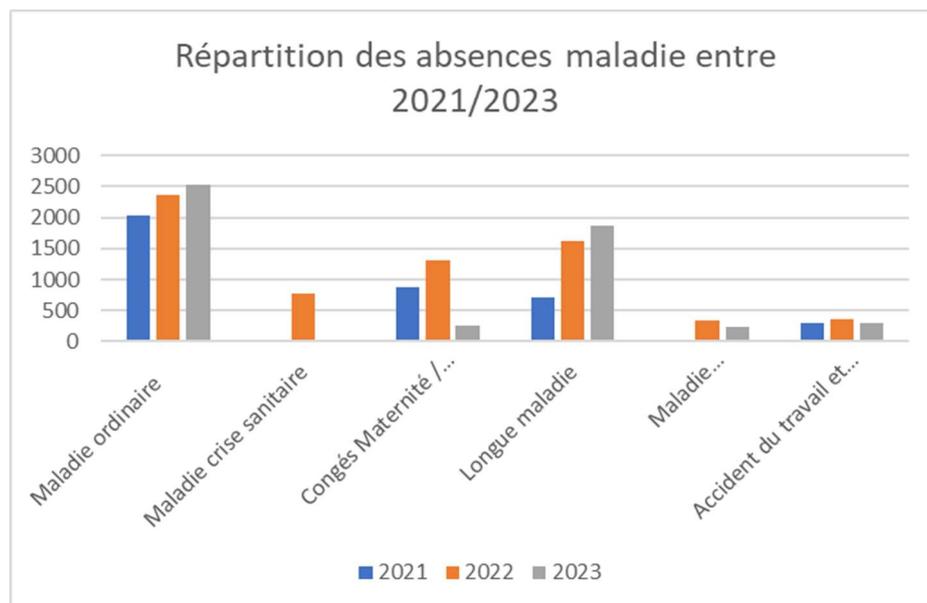
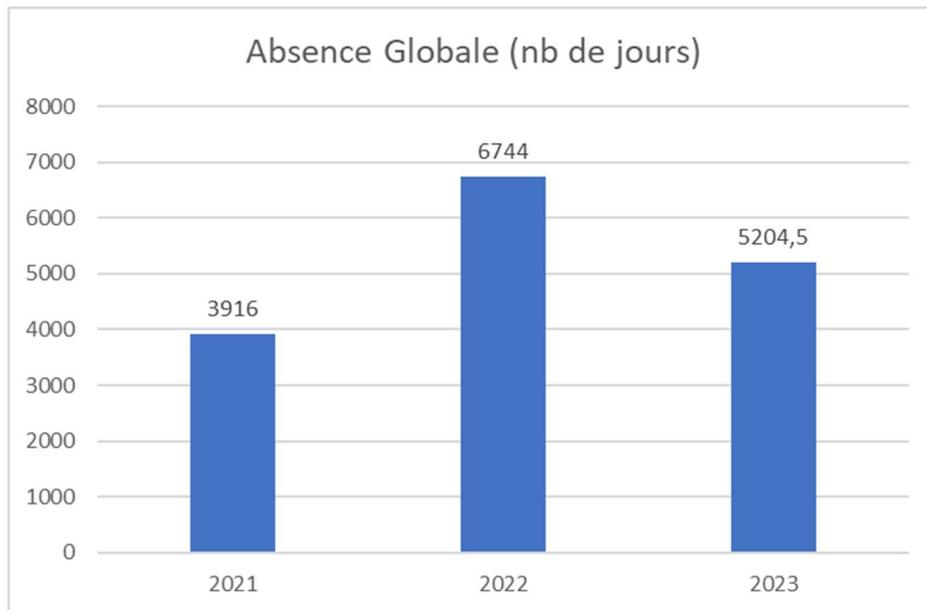


Par ailleurs, après une année 2020 particulière avec des impacts importants sur le personnel en termes d'arrêts maladie et de formation, le regain débuté en 2021 se poursuit en 2022 grâce notamment à la reprise des formations en présentiel par le CNFPT mais également l'arrivée de l'adjointe RH en charge de la formation.



Le nombre de jour de formation a augmenté de 30% entre 2021 et 2022.

Parallèlement, le nombre de jours d'absence a largement diminué en 2023 notamment car il y a eu beaucoup moins de congé maternité. Cependant les congés maladie ordinaire et longue maladie augmentent



c) Modalités de calcul de la rémunération

La rémunération des agents se compose de la rémunération principale (traitement de base indexé sur l'indice majoré correspondant au grade et à l'échelon d'appartenance du fonctionnaire, supplément familial de traitement et nouvelle bonification indiciaire) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le traitement indiciaire	L'IFSE	Le CIA
<ul style="list-style-type: none"> Obligatoire Fonction du cadre d'emploi, du grade, et de l'échelon Rémunère le niveau de concours obtenu et son ancienneté dans la FPT « A expérience/parcours égal, rémunération égale » 	<ul style="list-style-type: none"> Obligatoire Fonction du poste occupé, et donc du niveau de responsabilité et d'expertise IFSE fixé par la collectivité « A poste égal, rémunération égale » 	<ul style="list-style-type: none"> Facultatif Fonction de l'investissement personnel et de l'atteinte d'objectifs annuels ou collectifs Outil pour récompenser et motiver l'implication
Je suis payé pour ma carrière	Je suis payé pour mon poste	Je suis payé pour mon implication, ma manière de servir

Le traitement indiciaire correspond à un cadre fixé par l'Etat, alors que l'IFSE et le CIA sont décidés par la collectivité.

Le RIFSEEP a été conclu pour une durée de 4 ans mais il avait été prévu lors des discussions sociales de prévoir une révision de celui-ci à 3 ans pour une mise en place en 2023. Le travail a été engagé en 2022 et s'est conclu fin 2023. Les modifications majeures du règlement sont les suivantes :

- Introduction de fourchettes concernant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) : précédemment l'agent disposait d'un montant fixe relatif au poste qu'il occupait. Compte tenu de l'évolution possible du poste, et de la montée en expertise de l'agent, il est introduit une fourchette d'évolution de l'IFSE

		Montant mini IFSE	Montant maxi IFSE
A1	Direction générale	900€	3000€
A2	Responsables de service	500€	1100€
A3	Responsable d'équipement, chargés de missions, d'opérations ou de projets	375€	900€
B1	Responsable adjoint avec encadrement	350€	700€
B2	Responsable adjoint sans encadrement, autres agents assurant des fonctions managériales de proximité, agents d'expertise opérationnelle	220€	600€
C1	Agents opérationnels avec des missions réclamant une technicité ou une polyvalence particulière	160€	350€
C2	Agents opérationnels	140€	350€

- Revalorisation de certains postes au sein de la collectivité et création d'une catégorie supplémentaire (A3)
- Rémunération des sujétions : elle vient valoriser sous forme de forfait (entre 10 et 30 € brut / mois) un risque ou une contrainte professionnelle selon le barème suivant :
 - La cotation des postes a été réalisé en concertation par le DGS, les DGA et le responsable RH. Ces éléments ont été partagés avec les représentants du personnel et les responsables d'équipe.
 - En fonction du nombre de points, l'agent bénéficie du forfait mensuel suivant :
 - Entre 1 et 2 points : 10 € / mois
 - Entre 3 et 4 points : 20 € / mois
 - Plus de 4 points : 30 € / mois
 - Les sujétions ne sont pas proratisées au temps de travail

3 - SUJETIONS PARTICULIERES OU DEGRE D'EXPOSITION DU POSTE	
3-1 EXPOSITION REGULIERE AUX RISQUES / CONTRAINTES (cumulable)	
Le contact avec le public est inhérent à l'exercice des missions	1
L'exposition au bruit est inhérente à l'exercice des missions	1
Le risque électrique est inhérent à l'exercice des missions	1
Le risque de chute de hauteur est inhérent à l'exercice des mission	1
Le risque routier est inhérent à l'exercice des missions	1
La responsabilité sanitaire, médicale est inhérente à l'exercice des missions	1
Le travail isolé permanent est inhérent à l'exercice des missions	1
Le poste est soumis à un rythme de travail contraignant (Horaires décalés réguliers, travail normal le dimanche et jours fériés hors astreinte, réunions en soirée régulières non récupérées, horaires coupés)	1
L'utilisation de machines dangereuses (risque de coupure...) inhérente à l'exercice des missions	1
Le poste suppose un effort physique soutenu quotidien	1
Travail posté (valorisation des fonctions imposant une présence physique au poste de travail sans pouvoir vaquer librement)	1

- Le complément indemnitaire annuel (CIA) est facultatif : la collectivité ne l'a pas encore mis en place mais va engager une réflexion courant 2025-2026.

Par ailleurs, en complément de la révision du RIFSEEP, des négociations entre les représentants du personnel et la direction ont permis d'aboutir à une revalorisation de l'IFSE de 41 € pour tous les agents.

L'impact financier global de cette révision est de **212 000 € brut chargé / an**.

d) Temps de travail

La durée hebdomadaire de travail effectif est fixée à 35 heures 10 minutes générant une journée de RTT.

Les agents peuvent opter pour une durée à 36 heures générant six jours de RTT.

La durée hebdomadaire de travail pour le personnel d'encadrement (DGS, DGA, responsables de service) est fixée à 36h50 générant 11 jours de RTT.

Quelle que soit l'option, une journée de RTT est obligatoirement affectée à la journée de solidarité.

Le droit à congés annuels s'élève à 25 jours ouvrés auxquels s'ajoutent 2 jours supplémentaires pour fractionnement.

e) Avantages sociaux

Les agents bénéficient des avantages suivants :

- Adhésion au CNAS
- Participation employeur à la protection prévoyance complémentaire à hauteur de 10 € par mois

f) Evolution des dépenses de personnel depuis la création de la commune nouvelle

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	att 2023	proposé 2024	
012 - Charges de personnel rémunérations et frais annexes	6 245 223,37 €	6 181 068,95 €	6 610 857,49 €	6 665 410,86 €	6 745 895,63 €	7 130 903,61 €	7 950 885,20 €	8 662 648,82 €	9 109 640,00 €	
<i>rémunération seule</i>	<i>5 816 406,32 €</i>	<i>6 098 318,56 €</i>	<i>6 346 468,10 €</i>	<i>6 392 793,44 €</i>	<i>6 460 291,01 €</i>	<i>6 835 778,77 €</i>	<i>7 686 766,41 €</i>	<i>8 164 581,33 €</i>	<i>8 623 600,00 €</i>	
<i>dont frais annexes</i>	<i>428 817,05 €</i>	<i>82 750,39 €</i>	<i>264 389,39 €</i>	<i>272 617,42 €</i>	<i>285 604,62 €</i>	<i>295 124,84 €</i>	<i>264 118,79 €</i>	<i>498 067,49 €</i>	<i>486 040,00 €</i>	
<i>dont GVT (1,5 %)</i>	<i>87 246,09 €</i>	<i>91 474,78 €</i>	<i>95 197,02 €</i>	<i>95 891,90 €</i>	<i>96 904,37 €</i>	<i>102 536,68 €</i>	<i>115 301,50 €</i>	<i>122 468,72 €</i>	<i>129 354,00 €</i>	
013 - Atténuations de charges	287 665,97 €	237 817,74 €	408 171,46 €	312 728,53 €	364 984,86 €	375 506,00 €	432 934,75 €	313 909,79 €	250 000,00 €	
Subventions postes							27 600,00 €	110 099,44 €	118 000,00 €	
Coût personnel	5 957 557,40 €	5 943 251,21 €	6 202 686,03 €	6 352 682,33 €	6 380 910,77 €	6 755 397,61 €	7 490 350,45 €	8 238 639,59 €	8 741 640,00 €	
% augmentation n-1		-0,24%	4,37%	2,42%	0,44%	5,87%	10,88%	9,99%	6,11%	
nombre agents à fin n-1	190	215	206	203	217	222	226	234	243	
<i>dont animateurs</i>	<i>41</i>	<i>44</i>	<i>42</i>	<i>41</i>	<i>45</i>	<i>43</i>	<i>54</i>	<i>59</i>	<i>42</i>	
<i>dont agents d'entretien</i>	<i>15</i>	<i>23</i>	<i>23</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>22</i>	<i>18</i>	<i>18</i>	<i>17</i>	
nombre ETP	160,17	179,92	170,05	163,84	172,43	175,43	180,34	185,98	194,49	
<i>dont animateurs</i>	<i>29,17</i>	<i>29,82</i>	<i>26,99</i>	<i>26,25</i>	<i>29,97</i>	<i>29,43</i>	<i>28</i>	<i>34,4</i>	<i>26,49</i>	
<i>dont agents d'entretien</i>	<i>10,48</i>	<i>12,8</i>	<i>13,36</i>	<i>12,08</i>	<i>11,88</i>	<i>11,02</i>	<i>10,52</i>	<i>10,55</i>	<i>10,19</i>	
explications		1 poste sports	reprise 1/09/18 cantine et périscolaire Boissière sur Evre : 2 agents	reprise 1/01/19 périscolaire FS : 4 agents	1 poste santé 0,5 ETP	reprise 1/09/2021 cantine PD : 4 agents + 1 embauche	hausse du point d'indice	reprise de la cantine et périscolaire de Chaudron en Mauges : 5 agents	1 poste adjoint RH	
		1 poste économie (0,5 ETP devenu 1)	Structuration direction générale : 1 DG + 3 DGA	reprise 01/09/19 cantine la Chaussaire	1 poste tourisme (0,5ETP devenu 1)	1 poste démocratie /relation citoyenne	1 poste adjointe RH	1 poste mobilités	pérenisation du poste mobile relation citoyenne	
			RIFSEEP	1 poste agriculture			création service police municipale	1 poste éducateur sportif	rifseep	
				1 poste chargée de prévention santé RH					3 apprentis	
		structuration services techniques : création service technique en 2016 puis scission bâtiments / espaces publics puis ajout au service bâtiment du service logistique								reprise repas ALSH en régie
		structuration Direction générale					1 chef de service urbanisme	Structuration affaires générales / relation citoyenne		
		service culture : 3 postes								

Ces hausses prennent également en compte les remplacements d'arrêts longue maladie / congé parental ou mi-temps thérapeutique.

Il faut aussi tenir compte des nombreux arrêts maladies sur le secteur de l'enfance qui doivent faire l'objet soit de remplacement soit d'heures complémentaires d'agent en poste pour maintenir les taux d'encadrement réglementaire.

Au-delà des changements d'organisation et des nouveaux postes, cette évolution prend également en compte, en supplément de l'évolution individuelle de carrière de chaque agent (grade, échelon...), des augmentations du point d'indice décidée par le gouvernement, des hausses du smic qui ont des impacts sur les débuts de grille ou des reclassements ou refonte de grilles. Sont à noter depuis le 1^{er} février 2017 (date de la dernière augmentation du point d'indice 0.60 %) :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3.5 % (impact annuel de 250 000 €)
- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 de 1.5 % (impact annuel de 150 000 €)
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaire à chaque agent au 1^{er} janvier 2024 (impact de 70 000 €)

En ce qui concerne les recettes compensatrices, le contrat d'assurance personnel prévoyait un délai de carence de 30 jours porté en 2023 à 60. Ce contrat a de nouveau été dénoncé par le prestataire fin 2023. Le nouveau contrat ne prend désormais plus en charge la maladie ordinaire. Un travail est prévu en 2024 pour trouver la meilleure stratégie pour la commune (maintien du contrat groupe centre de gestion, conclusion de notre propre contrat d'assurance, auto-assurance)

Les subventions leader pour les postes sont versées en fin de contrat. Aussi les subventions pour les postes de chargés de mission santé et économie seront versés en 2024 (67 K €). Par contre, les postes économes de flux et environnement citergie sont prévus pour 2026 (113 K €). En 2024, la collectivité touchera également la moitié de la subvention du poste mobilités du programme AVELO2 (29 K €) et la fin de la subvention SEQUOIA 3 pour le poste d'économe de flux (22 K €).